

Le fonds social

L'Ipssec est une institution de prévoyance à but non lucratif, dédiée aux entreprises. Répondant à une gouvernance paritaire et guidée par l'intérêt général, elle garantit à ses adhérents une protection sociale efficace, compétitive. Depuis plus de 60 ans, elle assure ses adhérents face aux aléas de la vie (santé, décès, incapacité, invalidité, dépendance). Dans cette continuité, la solidarité est l'axe majeur des initiatives mises en place dans le cadre de son action sociale.



SALARIÉ, EX-SALARIÉ OU RETRAITÉ ? NOUS VOUS ACCOMPAGNONS...

Chacun d'entre nous peut traverser, au cours de sa vie, une situation difficile. Le fonds social de l'Ipssec a été créé pour vous soutenir si vous deviez faire face à un accident ou un sinistre lié à une catastrophe naturelle. La commission du fonds social est composée d'administrateurs de l'Ipssec (représentants d'entreprises et de salariés). Elle se réunit 11 fois par an afin d'examiner les demandes d'aide. Notre déléguée sociale vous écoute, vous conseille et vous apporte un accompagnement personnalisé. Elle peut également vous orienter si nécessaire vers d'autres organismes.

Handicap

Que ce soit pour l'assuré ou pour l'un des membres de sa famille, en complément des aides publiques attribuées par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), le fonds social de l'Ipssec peut participer au financement d'appareillage ou de matériel pour une meilleure adaptation à la vie courante (transport, scolarisation, séjours, etc.), à un véhicule ou à un logement.

Santé

AIDE AU FINANCEMENT DE LA COTISATION SANTÉ

L'Ipssec a mis en place pour les adhérents individuels, sous conditions de ressources et examen du dossier, une aide destinée au paiement de la cotisation santé.

AIDE PONCTUELLE POUR LES DÉPENSES DE SANTÉ

En cas de problème de santé de l'assuré (ou de ses ayants droit), une partie des dépenses non ou peu couvertes par son contrat peuvent être prises en charge (traitements médicaux coûteux par exemple).

Deuil

Afin de soutenir les proches de l'assuré décédé, le fonds social propose un accompagnement dans la réalisation des démarches administratives, à travers son service d'assistance délivré par Simplifia.

Difficulté financière

Pour répondre à des difficultés matérielles ponctuelles suite à un accident de la vie (chômage, catastrophe naturelle, divorce, veuvage, etc.), le fonds social peut attribuer des aides sous la forme de dons ou de prêts.

Surendettement

Le fonds social travaille en partenariat avec l'association Crésus (Chambre régionale du surendettement social), experte dans l'aide et la prévention contre le surendettement. Crésus s'appuie sur un réseau de proximité afin d'apporter son aide pour enrayer, le plus en amont possible, les problèmes d'impayés, d'isolement et de dégradation de la vie familiale. L'association met en place un processus d'accompagnement personnel adapté à chacune des situations rencontrées.

CONTACT :

Tél. : 01 56 21 18 83

e-mail : fds@ipsecprev.fr

